

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 169/2025 A L'ETABLISSEMENT MADIA

Après avoir reçu le contrat du marché n° GG 0053/MIN.AGRISA/SG/F/01/2025, conclu avec le Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million deux cent quatre-vingt-six mille (USD 1 286 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains neuf mille deux (USD 9 002), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 04/09/2025

Directeur Administratif et Financier



Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général